

Quel véhicule pour venir au Maroc ?

L'achat sur place d'un véhicule neuf ou d'occasion est possible mais cela revient plus cher que l'importation d'un véhicule de France.

Si vous êtes recruté en tant que résident ou expatrié vous avez la possibilité d'importer une voiture, neuve ou d'occasion, sans avoir à acquitter de taxes douanières marocaines dans les six mois qui suivent votre arrivée. En particulier, vous pouvez l'acheter, neuve en France, en détaxe (exonération de la TVA) dans les séries TT ou WW2. La carte grise du véhicule devra être impérativement au nom du titulaire du contrat.

Lors de votre départ définitif du Maroc, le véhicule retrouve carte grise et immatriculation qu'il avait en entrant.

Il faut savoir qu'un véhicule immatriculé en franchise de taxes ("plaques jaunes") n'est pas facile à revendre au Maroc.

A la frontière marocaine (si vous arrivez en voiture) les douaniers vous feront remplir un formulaire d'importation temporaire du véhicule valable trois mois (feuille verte). Ce document est nécessaire pour effectuer ensuite les formalités d'immatriculation.

La MAIF n'assure pas les véhicules des enseignants au Maroc. Cependant votre ancien contrat restera valable un mois après votre arrivée (il faudra demander l'accord de votre délégation MAIF). Ensuite vous devrez vous immatriculer auprès d'une compagnie d'assurance marocaine.

Le prix des carburants est légèrement inférieur à celui de la France.

Immatriculation en plaques jaunes (hors-taxes)

Vous ne pouvez pas entreprendre ces démarches tant que vous n'avez pas fait établir une carte de séjour.

Il faut vous rendre à la Direction Régionale des Douanes du lieu de votre résidence, muni de:

- une lettre, sur papier libre, sollicitant l'immatriculation en plaques jaunes.
- une photocopie de la feuille verte (déclaration d'admission temporaire délivrée lors du passage à la frontière ;
- une photocopie de la carte grise ;
- l'attestation de recrutement « spéciale douane ». Elle est établie par le SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle) et vous est remise dès la rentrée ;
- un dossier d'immatriculation (formulaire n° 1 vendu dans certains bureaux de tabac) ;
- Un certificat de résidence (s'adresser au commissariat de votre quartier) ;
- deux déclarations n° 23.

Les documents exigés peuvent varier légèrement d'une ville à l'autre. Il faut se renseigner.

Il faut ensuite acquitter vos droits d'immatriculation au Bureau de l'enregistrement et du timbre, variables suivant la puissance fiscale (ex.: 2 000 dh pour une voiture de 6 CV à essence). Remettre au ministère des Transports le formulaire n° 1, la carte grise et un formulaire n° 7 pour l'obtention de la carte orange (équivalent de la carte grise).

***Important :** à votre arrivée, il sera porté mention sur votre passeport de l'importation de votre véhicule. Afin de quitter sans difficulté le territoire par voie aérienne à l'occasion des congés, il convient de faire porter sur le passeport, par le Service des douanes, la mention "régularisé" dès que le véhicule est immatriculé en plaques jaunes.*